



ANNEXE 10

REGLEMENT DE L'ATTRIBUTION DES TITRES INTERNATIONAUX DE LA F.M.J.D.

Ce document, libellé en langue anglaise, est impératif et fait foi sur toute traduction ultérieure. Chaque fédération nationale a le devoir de le fournir à chacun de ses affiliés, systématiquement ou sur demande, libellé dans sa langue usuelle, ainsi que toute mise à jour ultérieure.

Adopté par l'Assemblée Générale du 4 décembre 1982, amendé par les Assemblées Générales de 1984, 1986, 1988, 1990, 1992, 1994, 1998, 2001, 2003, 2009, 2011.
Version anglaise créée en 2008.

Revue complète suite à l'Assemblée Générale 2017

Préliminaire

Ce règlement est relatif à attribution des normes et des titres de:

- Candidat Maître FMJD (CMF) ;
- Maître F.M.J.D. (MF);
- Maître International (MI);
- Grand Maître International (GMI);
- Candidate Maître FMJD Féminin (CMFF)
- Maître F.M.J.D. Féminin (MFF);
- Maître International Féminin (MIF);
- Grand Maître International Féminin (GMIF);

Ces titres peuvent également être obtenus pour des compétitions disputées au jeu international sur 64 cases. Ils portent alors une abréviation distincte MF 64, MI 64, GMI 64...

Article 1. Dispositions Générales

1.1 Attribution des titres

La F.M.J.D. décerne aux joueurs les titres repris ci-dessus, sur proposition de leur fédération nationale respective. Cette proposition peut lui être adressée en y joignant les documents probants dès l'issue de toute compétition de référence. L'attribution des titres est à effet direct, mais doit être entérinée par l'Assemblée Générale suivante.

1.2 Reconnaissance des titres

La F.M.J.D. ne reconnaît que les titres qui ont été acquis en conformité avec ses règlements. Les titres et les normes ne peuvent être obtenus que lors des compétitions homologuées (contrôle de temps 4h min pour les deux joueurs pour les premiers 60 coups). Un joueur doit avoir joué 7 parties minimum pour obtenir une norme ou un titre.

1.3 Validité des titres

Les titres sont valables à partir de la date d'attribution ou d'enregistrement et sont à vie.

1.4 Utilisation des titres

Utiliser un titre de la F.M.J.D. ou un classement pour enfreindre les principes moraux des règles des titres et du classement peut être sanctionné par la révocation du titre sur recommandation du Comité Directeur de la F.M.J.D. et une décision finale de l'Assemblée Générale.



Article 2. Reconnaissance des titres

2.1 Titres reconnus

Les titres internationaux reconnus par la F.M.J.D. sont les suivants:

2.1.1 Titres automatiques

Ces titres peuvent être obtenus automatiquement par un excellent résultat au Championnat du monde ou au Championnat continental (voir l'article 3)

2.1.2 Titres obtenus par des réalisations de normes

Titres obtenus par des résultats (ou prestations) dans les compétitions officielles de la F.M.J.D. ou homologuées par elle.

2.2 Types des normes

Il existe deux types de normes : normes noires et rouges. Les normes noires sont des normes standard. Des normes rouges sont des normes spéciales. Les conditions pour obtenir une norme rouge sont plus lourdes que pour les normes noires. Afin d'obtenir le titre de MI ou de GMI une des normes obtenue au moins doit être rouge. Pour les détails voir l'article 4.4

Article 3. Titres automatiques

3.1 Championnat du Monde et championnat d'Europe avec 20 joueurs au moins

3.1.1 Le titre de GMI pour les joueurs 1, 2 et 3

3.1.2 Le titre de MI pour les joueurs 4, 5, et 6

3.1.3 Le titre de MF pour les joueurs 7, 8 et 9

3.2 Championnat du monde féminin et le Championnat d'Europe féminin avec 14 joueuses au moins

3.2.1 Titre de GMIF pour les joueuses 1, 2

3.2.2 Titre de MIF pour les joueuses 3, 4

3.2.3 Titre de MFF pour les joueuses 5 et 6

3.3 Championnat du monde, d'Europe et Championnat d'Afrique avec 16 joueurs au moins

3.3.1 Le titre de GMI pour les joueurs 1 et 2

3.3.2 Le titre de MI pour les joueurs 3 et 4

3.3.3 Le titre de MF pour les joueurs 5 et 6

3.4 Autres Championnats continentaux avec 16 joueurs min. Championnat d'Asie et d'Amérique

3.4.1 Titre de GMI pour le joueur 1

3.4.2 Titre de MI pour le joueur 2

3.4.3 Titre de MF pour le joueur 3

Pour un Championnat continental avec moins de 16 joueurs mais plus de 8 joueurs le champion devient MI

3.5 Championnat du Monde et championnat d'Europe juniors garçons et filles et Championnat du monde et d'Europe de moins de 23 ans (section 64)

Le titre de MF(F) pour les joueurs 1, 2 et 3

Si le champion a déjà le titre de MF il/elle deviendra MI(F).



3.6 Championnat continental juniors d'Asie, d'Afrique et d'Amérique

3.6.1 Titre de MF(F) pour le champion

3.6.2 Titre de CMF(F) pour les joueurs 2, 3

3.7 Championnat du Monde et championnat d'Europe cadets

3.7.1 Le titre de MF(F) pour le champion

3.7.2 Titre de CM(F) pour les joueurs 2,3

3.8 Championnat continental cadets d'Asie, d'Afrique et d'Amérique

Titre de CMF(F) pour les joueurs 1-3

3.9 Championnat du monde et tous les championnats continentaux de mini-cadets

Titre de CMF(F) pour les joueurs 1,2

3.10 Championnat du monde et tous les championnats continentaux Espoirs

Titre de CMF(F) pour le champion

3.11 Possibilité d'obtention du titre CMF(F) automatiquement

3.11.1 1^{ère} place dans un championnat national

3.11.2 Place 1-3 au Championnat d'Europe Vétérans

3.11.3 Résultat +2 dans une Coupe du monde ou dans une compétition continentale

Participation au Championnat du monde (chaque participant est ainsi titré FMJD)

3.11.4 Championnat continental/ compétitions de la Coupe du monde : si plus de 3 GMI/MI ou 5 MF/MI/GMI

3.11.5 Rating 2120 minimum



[table X-1]				
Tournoi	gmi/gmif	mi/mif	mf/mff	cmf/cmff
Championnat du monde (*)	1-3	4-6	7-9	10-...
Championnat d'Europe avec 20 joueurs minimum				
Championnat du monde féminin / Championnat d'Europe féminin avec 14 joueuses minimum	1-2	3-4	5-6	
Championnat du monde / Championnat d'Europe / Championnat d'Afrique Avec 16 joueurs minimum	1-2	3-4	5-6	
Championnat continental d'Amérique, d'Asie avec 16 joueurs minimum	1	2	3	
Championnat du monde et Championnat d'Europe junior garçons / filles et jeunes jusqu'à 23 ans (section 64)	-	1 Si déjà MF/MFF	1-2-3	
Championnat Continental d'Afrique d'Amérique et d'Asie Juniors			1	2-3
Championnat du monde / Championnat d'Europe cadets			1	2-3
Championnat continental d'Afrique, d'Amérique, d'Asie Cadets				1-3
Championnat du monde et Championnat Continental Mini-Cadets				1-2
Championnat du monde et Continental Espoirs				1

(*) Pour les Jeux Mondiaux de l'Esprit (World Mind Sports Games), les mêmes règles s'appliquent que pour le Championnat du monde



Article 4. Titres obtenus par la réalisation de normes dans les compétitions internationales

4.1 Résultats pris en compte

Il est tenu compte des résultats (ou normes) obtenus dans des épreuves internationales de la F.M.J.D. ou celles homologuées par elle.

4.2 Compétitions de référence

Les résultats dont il est tenu compte pour les titres obtenus par la réalisation de normes dans les compétitions internationales doivent avoir été accomplis au cours de plusieurs des compétitions suivantes:

a. compétitions officielles de la F.M.J.D. de moins de neuf parties qui sont considérées comme des tournois internationaux homologués.

b. Tournois Internationaux homologués par la F.M.J.D.

c. les rencontres par équipes entre fédérations nationales qui sont considérées comme des tournois internationaux homologués lorsqu'elles respectent les critères de référence requis.

Critères pour approuver les compétitions pour les titres et normes

Les données utilisées pour approuver les performances obtenues doivent être claires et complètes. L'approbation du tournoi international a lieu quand les critères suivant sont respectés :

4.2.1 Deux fédérations nationales doivent être représentées à part la fédération organisatrice et le tiers des participants doit venir des fédérations étrangères. Le championnat national constitue une exception il sera approuvé comme une compétition internationale.

4.2.2 En système toutes rondes au moins un tiers de joueurs + 3 doit avoir un rating

4.2.3 Un joueur dans une série jouée en système suisse peut être considéré comme jouant en toutes rondes dans son sous-groupe.

4.2.4 Le tournoi doit avoir au moins 7 rondes

4.2.5 (pas nécessaire pour les normes automatiques, voir 4.7.1) Le championnat national joué en toutes rondes est approuvé si au moins un tiers de joueurs a un rating au début de la compétition. Le championnat national en système suisse est approuvé si au moins la moitié de joueurs a un rating.

4.2.6 Le tournoi doit se dérouler en conformité avec les règles internationales de jeu et en cours de compétition. La cadence utilisée doit être une des cadences officielles (voir l'Annexe 3, article 6.1). Une partie est jouée quotidiennement. Cependant 2 parties dans une journée sont acceptables si ces journées ne sont pas consécutives.

4.2.7 Le tournoi doit être enregistré et reporting fait comme indiqué dans l'annexe 9 p1.3

4.2.8 Le tournoi et le rapport seront approuvés pour le rating et les titres par le Comité Directeur sur proposition du Directeur de Tournoi FMJD

4.3 Valeur des compétitions

Pour tout joueur participant au tournoi en système suisse ou en toutes rondes, le rating moyen du groupe est calculé. Tous les groupes de ses adversaires dans le tournoi sont classés comme indiqué dans le tableau ci-dessous par le rating moyen R_m des adversaires. Le rating moyen est la somme des ratings des adversaires (2100 joueurs hommes et 2000 joueuses femmes jouant sans rating) divisé par le nb d'adversaires.

Le classement moyen R_m est arrondi au nombre le plus proche. La fraction 0,5 est arrondie au nombre entier supérieur.

Si le joueur abandonne la compétition en cours la catégorie et la norme doivent être ajustées.

Cependant les parties disputées peuvent être prises en compte.. les catégories des adversaires et le tableau général de scores attendus pour la réalisation de normes sont présentés ci-dessous



Catégories des Groupes d'adversaires d'après le Classement Moyen (Rm):

Cat.	Rating moyen (Rm)		Cat.	Rating moyen (Rm)	
	open	féminin		open	féminin
I	...- 1975	...- 1890	XI	2201-2225	2116-2140
II	1976-2000	1891-1915	XII	2226-2250	2141-2165
III	2001-2025	1916-1940	XIII	2251-2275	2166-2190
IV	2026-2050	1941-1965	XIV	2276-2300	2191-2215
V	2051-2075	1966-1990	XV	2301-2325	2216-2240
VI	2076-2100	1991-2015	XVI	2326-2350	2241-2265
VII	2101-2125	2016-2040	XVII	2351-2375	2266-2290
VIII	2126-2150	2041-2065	XVIII	2376-2400	2291-2315
IX	2151-2175	2066-2090	XIX	2401- ...	2316- ...
X	2176-2200	2091-2115			

Min requis comme au p. 4.5



Tableau Général des points requis pour la réalisation des normes des Titres International de la FMJD

%	MFF MF	MIF MI	GMIF GMI	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	A
76		IV	X	11	13	14	16	17	19	20	22	23	25	26	28	29	31	32	
73		V	XI	11	12	14	15	17	18	19	21	22	24	25	27	28	30	31	
70	II	VI	XII	10	12	13	14	16	17	19	20	21	23	24	26	27	28	30	
67	III	VII	XIII	10	11	13	14	15	17	18	19	21	22	23	25	26	27	29	
64	IV	VIII	XIV	9	11	12	13	15	16	17	18	20	21	22	24	25	26	27	
60	V	IX	XV	9	10	11	12	14	15	16	17	18	20	21	22	23	24	26	
57	VI	X	XVI	8	10	11	12	13	14	15	16	18	19	20	21	22	23	24	
53	VII	XI	XVII	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	19	20	21	22	23	
50	VIII	XII	XVIII	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
47	IX	XIII	XIX	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	
43	X	XIV		7	7	8	9	10	11	12	13	13	14	15	16	17	18	19	
40	XI	XV		6	7	8	8	9	10	11	12	12	13	14	15	16	16	17	
36	XII	XVI		6	6	7	8	8	9	10	11	11	12	13	13	14	15	16	
33	XIII	XVII		5	6	6	7	8	8	9	10	10	11	12	12	13	14	14	
30	XIV	XVIII		5	5	6	6	7	8	8	9	9	10	11	11	12	12	13	
27	XV	XIX		4	5	5	6	6	7	8	8	9	9	10	10	11	11	12	
24	XVI			4	4	5	5	6	6	7	7	8	8	9	9	10	10	11	
20	XVII			3	4	4	4	5	5	6	6	6	7	7	8	8	8	9	
	(1)	(2)	(3)	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	(4)
						5	6	6	7	7	8	8	9	9	10	10	11	11	(5)
						5	6	6	7	7	8	8	9	9	10	10	11	11	(6)
						8	9	10	11	12	12	13	14	15	16	16	17	18	(7)
				3	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7	7	8	(8)
				6	6	7	7	7	8	8	8	9	9	9	10	10	10	11	(9)

Remarques

- (1). 3 MF/MFF
 (2). 3 MI/MIF
 classés 2250/2150
 ou 2 GMI classés à 2300/220
 (3). 3 GMI/GMIF classés à 2300/2200

- (4). Nombre de participants= adversaires+1

Norme rouge :

- (5) titrés ou
 classés à 2210
 (6). étrangers (*)
 (7). Classés

Norme noire. :

- (8). Etrangers(**)
 (9). classés

(*) étrangers: la moitié de participants dans le groupe pour la norme rouge doit être de nationalité différente de celle de la fédération représentant la majeure partie de joueurs dans le groupe

(**) un tiers de joueurs du groupe pour la norme noire doit être de nationalité différente de celle de la fédération représentant la majeure partie de joueurs dans le groupe



4.4 *Critères de normes noires et rouges*

La différence entre une norme noire et rouge dépend de la force du groupe d'adversaires qu'un joueur a rencontré lors d'une compétition. Elle ne dépend pas de la force du tournoi tout court. Le résultat du joueur en système suisse sera compté de la même façon qu'en toutes rondes à l'intérieur d'un groupe d'adversaires

4.4.1 *Norme rouge*

Un joueur peut obtenir la norme rouge quand le groupe d'adversaires lui inclus répond aux conditions suivantes :

- 4.4.1.1 Un tournoi International a au moins 9 rondes.
 - 4.4.1.2 Au moins la moitié des joueurs doivent être porteurs de titres ou classés à 2210 (ou 2110 pour les tournois féminins), selon les minima imposés dans le tableau précédent en relation avec le nombre de participants.
 - 4.4.1.3 La moitié des joueurs, au moins, doit être de nationalité différente en relation avec les minima imposés dans le tableau précédent.
 - 4.4.1.4 80% des joueurs, au minimum, doivent être classés.
 - 4.4.1.5 Le tournoi doit être dirigé par un Arbitre International ou un Arbitre FMJD.
- 4.4.2 *(réservé)*

4.4.3 *Normes noires*

Un joueur peut obtenir la norme noire quand le groupe d'adversaires lui inclus répond aux conditions suivantes :

- 4.4.3.1 La compétition doit se jouer en sept rondes au minimum.
- 4.4.3.2 Un tiers de joueurs, au moins, doit être de nationalité différente en relation avec les minima imposés dans le tableau précédent.
- 4.4.3.3 Au moins un tiers des joueurs plus trois doivent être classés.

4.5 *Conditions supplémentaires à appliquer au calcul des résultats*

- 4.5.1 Les compétitions des fédérations nationales par équipes : le calcul sera fait de la même façon qu'en système suisse
- 4.5.2 Pour le titre une partie gagnée peut être ignorée. C'est au joueur et à sa fédération de demander l'application de cette disposition. La FMJD ne calculera pas toutes les conséquences de la demande.
- 4.5.3 Les normes de GMI sont valides quand un joueur a rencontré au moins 3 GMI avec le rating 2300 ou plus (GMIF min 2200+ pour gmif)

Article 5. Titre de Grand Maître International (GMI)

Ce titre est décerné à un joueur qui a réalisé trois nouvelles normes de GMI ou plus, dans les Tournois Homologués par la F.M.J.D. d'au moins 40 parties au total, dont une norme rouge de GMI. Le candidat doit avoir eu un classement d'au moins 2300 une fois dans sa vie.

Article 6. Titre de Maître International (MI)

Ce titre est décerné à un joueur qui a réalisé trois nouvelles normes (ou plus) de MI ou de GMI, dans les Tournois Homologués par la F.M.J.D. d'au moins 25 parties au total, dont une norme rouge, et un classement d'au moins 2250 une fois dans sa vie.

Article 7. Titre de Maître F.M.J.D. (MF)

Ce titre est décerné à tout joueur ayant réalisé trois normes (ou plus) de MF, de MI ou de GMI, dans les Tournois Homologués par la F.M.J.D. d'au moins 20 parties au total



Article 8. Titre de Candidat de Maître FMJD (CMF)

Le titre est décerné au candidat ayant réalisé deux normes cMF ou MF ou MI ou GMI

Article 9. Titres Féminins

8.1 La même réglementation est valable pour les titres : Grand maître International Féminin (GMIF), Maître International Féminin (MIF) et Maître FMJD Féminin (MFF) et Candidate de Maître FMJD (cMFF) avec le rating respectivement 2200 au lieu de 2300 et 2150 au lieu de 2250.

Article 10. Réservé

Article 11. Réservé

Article 12. Titres section 64

Il n'est attribué aux MI et GMI que le titre supérieur à celui dont ils sont déjà titulaires.

Les titres concernant le jeu international sur 64 cases sont décernés suivant les mêmes critères d'appréciation que ceux exigés au jeu international sur 100 cases.

En conséquence, l'ensemble des tableaux figurant dans la présente Annexe ainsi que tous les Articles régissant l'attribution des titres ou la réalisation de normes sont également d'application pour le jeu international sur 64 cases.

Article 13. Départage

Le départage des ex aequo au classement de chacune des compétitions de référence a lieu par l'application de l'Article 5.11. de règlement en cours de compétitions (Annexe III). Lorsqu'un match de départage est rendu obligatoire pour toute compétition officielle de la FMJD, les concurrents, devant se départager, obtiennent le même titre afférent à leur classement.

Article 14. Insignes de la F.M.J.D.

Un insigne en argent de la F.M.J.D. peut être décerné au Maître International, sur demande de sa fédération nationale.

Un insigne en or de la F.M.J.D. peut être décerné au Grand Maître International, sur demande de sa fédération nationale.

Le coût de la confection de ces insignes doit être payé préalablement par la fédération nationale au Trésorier de la F.M.J.D.

Article 15. Procédure d'application

La FMJD publie dans sa publication de rating les normes de joueurs. Une demande d'attribution de titre peut être soumise au Comité Directeur de la F.M.J.D. par le candidat (par la voie hiérarchique), sa fédération ou par un membre dudit Comité. Chaque demande comporte le nom complet du candidat, son adresse, sa date de naissance et des informations suffisantes pour établir la qualification du candidat. Les candidatures pour les titres basées sur des performances dans des épreuves doivent comporter un tableau complet confirmé par la fédération organisatrice, ceci pour chaque épreuve à l'appui de la demande. Une demande d'attribution de titre sera examinée et approuvée par le Conseil FMJD et présenté pour confirmation lors de l'Assemblée Générale FMJD. Une demande ne sera examinée que si elle est accompagnée d'un règlement correspondant. Si elle n'est pas acceptée, le règlement ne sera pas remboursé.